

+ CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

PLAN LOCAL D'URBANISME de la Métropole

6



ANNEXES

6

ANNEXES

6.2 / NUISANCES ET POLLUTION

6.2.3 / SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS



PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20 - 00146

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ

**portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de la métropole
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE**

**La Préfète du Puy-de-Dôme
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU l'article 173 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47, concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires ;

VU les articles L 123-19-1 et suivants du code de l'environnement relatifs aux concertations du public hors procédure particulière ;

VU le code de l'urbanisme, notamment les articles R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS ;

VU l'article R 151-53 du code de l'urbanisme concernant l'annexion des SIS aux documents de planification d'urbanisme ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 02/12/2019 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise de 11 arrêtés de SIS pour le Puy-de-Dôme ;

VU la consultation des collectivités tenue du 27/05/2019 au 27/11/2019, et l'information des propriétaires réalisée par courrier entre le 23/07/2019 et le 01/11/2019 ;

VU les observations du public recueillies entre le 02/09/2019 et le 04/10/2019 ;

CONSIDÉRANT que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article R 125-44 I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 27/11/2019, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément à l'article R 125-4 II ;

CONSIDÉRANT que le public a fait l'objet d'une consultation entre le 02/09/2019 et le 04/10/2019, conformément au décret 2015-1353 ;

SUR la proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : objet

Conformément à l'article R 125-45 du code de l'environnement, est créé, sur le territoire de la métropole CLERMONT AUVERGNE METROPOLE les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

- commune de CLERMONT-FERRAND :

- 63SIS08219 « Station-service AUCHAN Nord (ancienne) »
- 63SIS08252 « Station-service TOTAL – relais Anatole France »
- 63SIS08241 « MSD CHIBRET (Merck Sharp Dohme) »
- 63SIS08236 « Anciens abattoirs Saint Jean »
- 63SIS08234 « Ancienne usine à gaz »
- 63SIS08242 « ZAC de Claveloux »

- commune de COURNON D'Auvergne :

- 63SIS08247 « Bolloré Energie (ancien dépôt d'hydrocarbures) »

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : publication

Les SIS mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <http://georisques.gouv.fr> ainsi que sur le portail internet de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Ces SIS sont annexés au Plan Local d'Urbanisme ou au document de planification en vigueur sur la commune en question conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux articles L 125-7 et L 125-5 et sans préjudice de l'article L 514-20 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre de l'article L 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément à l'article L 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du Puy-de-Dôme.

Article 6 : délais et voies de recours

La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Clermont-Ferrand, par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

Article 7 : exécution

La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, le président de Clermont Auvergne Métropole, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne Rhône-Alpes, le directeur départemental des territoires et les maires des communes de Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Clermont-Ferrand, le 23 janvier 2020

La Préfète



Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

Identification

Identifiant	63SIS08219
Nom usuel	Station service AUCHAN NORD (ancienne)
Adresse	Rue du Torpilleur Sirocco
Lieu-dit	
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	CLERMONT FERRAND - 63113
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une station service qui a été démantelée en 2007. La présence d'hydrocarbures dans les sols et dans la nappe a notamment été détectée. Le terrain a été réhabilité pour un usage de parking.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0052	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0052

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	708332.0 , 6523807.0 (Lambert 93)
Superficie totale	842 m ²
Perimètre total	139 m

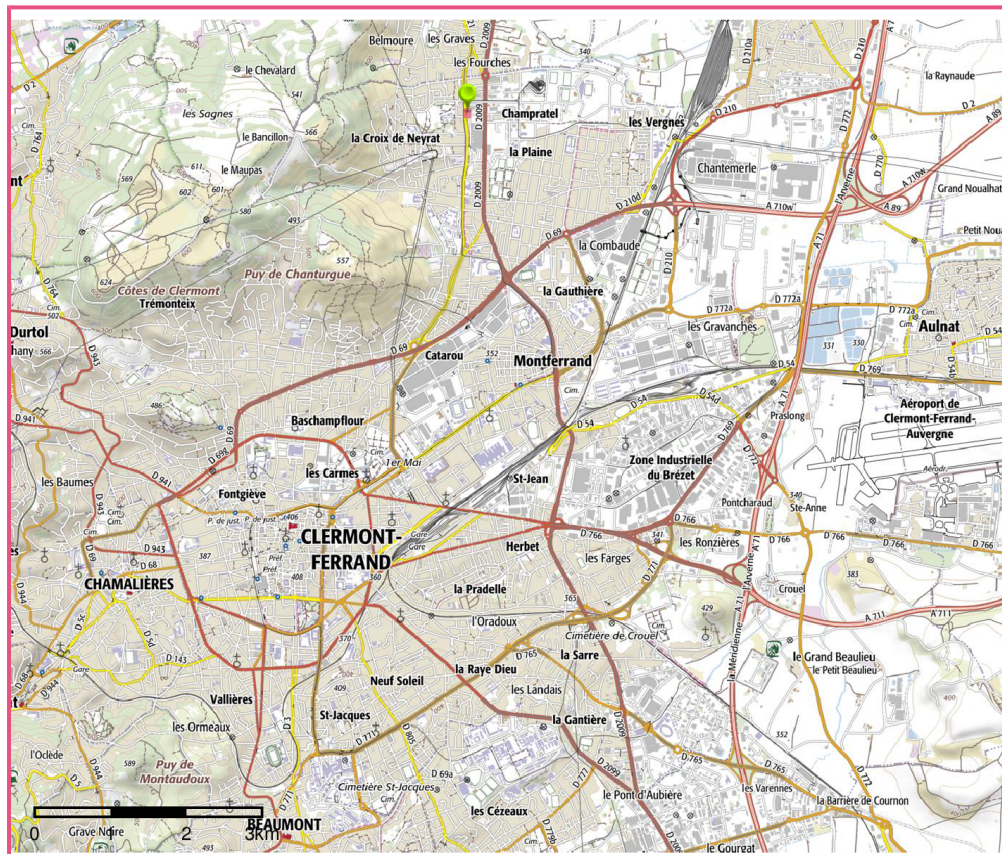
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLERMONT FERRAND	AH	547	04/05/2018

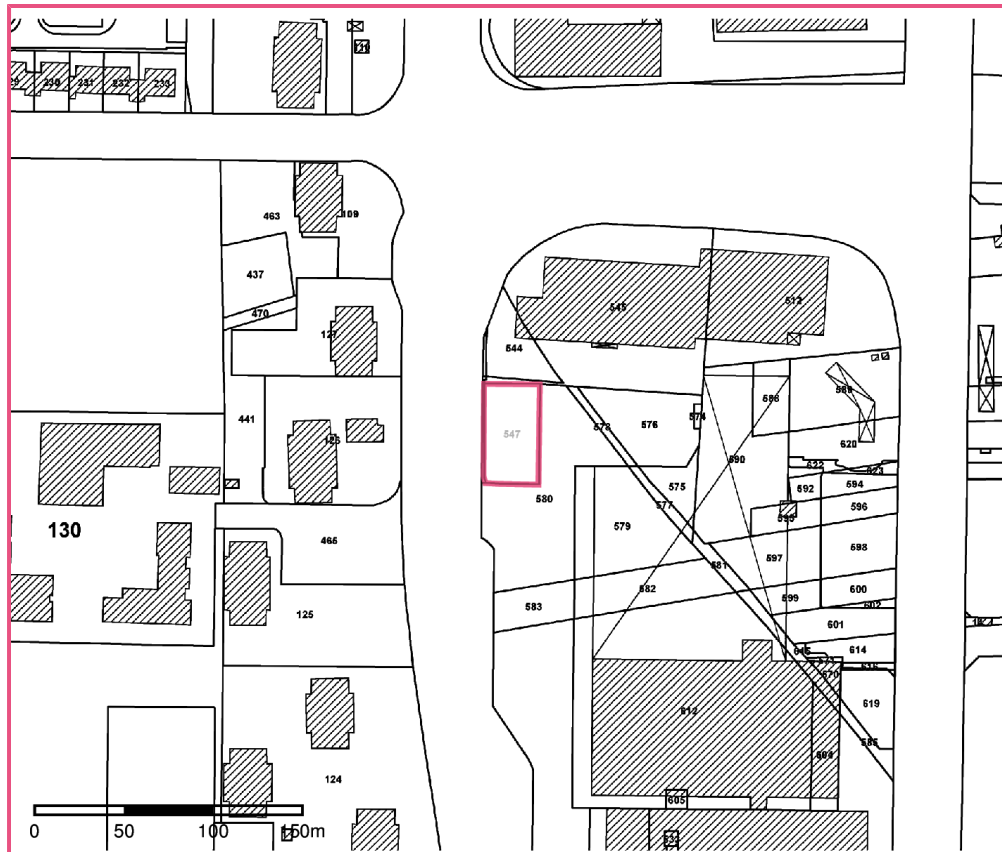
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 63SIS08219



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 63SIS08219

Identification

Identifiant	63SIS08252
Nom usuel	Station service TOTAL "Relais Anatole FRANCE"
Adresse	96 rue Anatole FRANCE
Lieu-dit	
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	CLERMONT FERRAND - 63113
Caractéristiques du SIS	Station service Total exploitée de 1975 à 2016. En décembre 2015, un diagnostic des sols a été réalisé (absence de nappe d'eau souterraine au droit du site). 2 zones impactées par des hydrocarbures (HCT) et des Composés Aromatiques Volatils (CAV) ont été identifiées. Les terres impactées ont été excavées en janvier-février 2016 et évacuées. Les analyses en font de fouille ont permis de tracer les concentrations résiduelles suivantes: - pour les HCT, une valeur maximale atteint 361 mg/kg, les autres étant majoritairement inférieures à 100 mg/kg; - pour les CAV, une valeur maximale se situe entre 0,5 et 0,65 mg/kg, les autres valeurs étant inférieures à 0,25 mg/kg. L'analyse de risques résiduels démontre que le site est compatible avec un usage industriel ou artisanal (absence de risques sanitaires pour les usagers du site et son voisinage). L'exploitant ayant rempli ses obligations liées à la cessation d'activité, un procès verbal de fin de travaux a été délivré. Les pollutions résiduelles devront être prises en compte en cas de changement d'usage.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0042	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0042

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	708320.0 , 6519807.0 (Lambert 93)
Superficie totale	915 m ²
Perimètre total	151 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLERMONT FERRAND	ES	83	12/12/2018
CLERMONT FERRAND	ES	556	12/12/2018

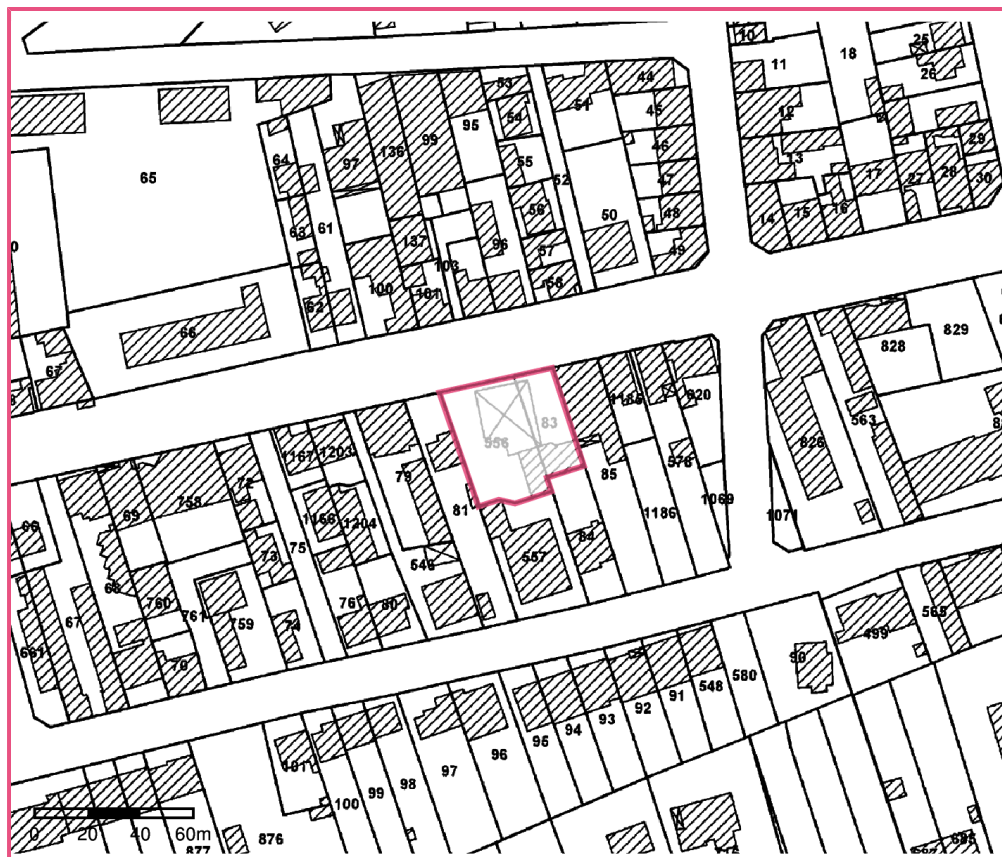
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 63SIS08252



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 63SIS08252

Identification

Identifiant	63SIS08241
Nom usuel	MSD CHIBRET (Merck Sharp Dohme)
Adresse	200, Boulevard Etienne Clémentel
Lieu-dit	La Croix de Neyrat
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	CLERMONT FERRAND - 63113
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une activité de formulation et conditionnement des médicaments. La présence d'hydrocarbures a été détectée dans les sols. Des restrictions d'usage et des mesures constructives ont été proposés.
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0061	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0061

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	708653.0 , 6523632.0 (Lambert 93)
Superficie totale	62277 m²
Perimètre total	1774 m

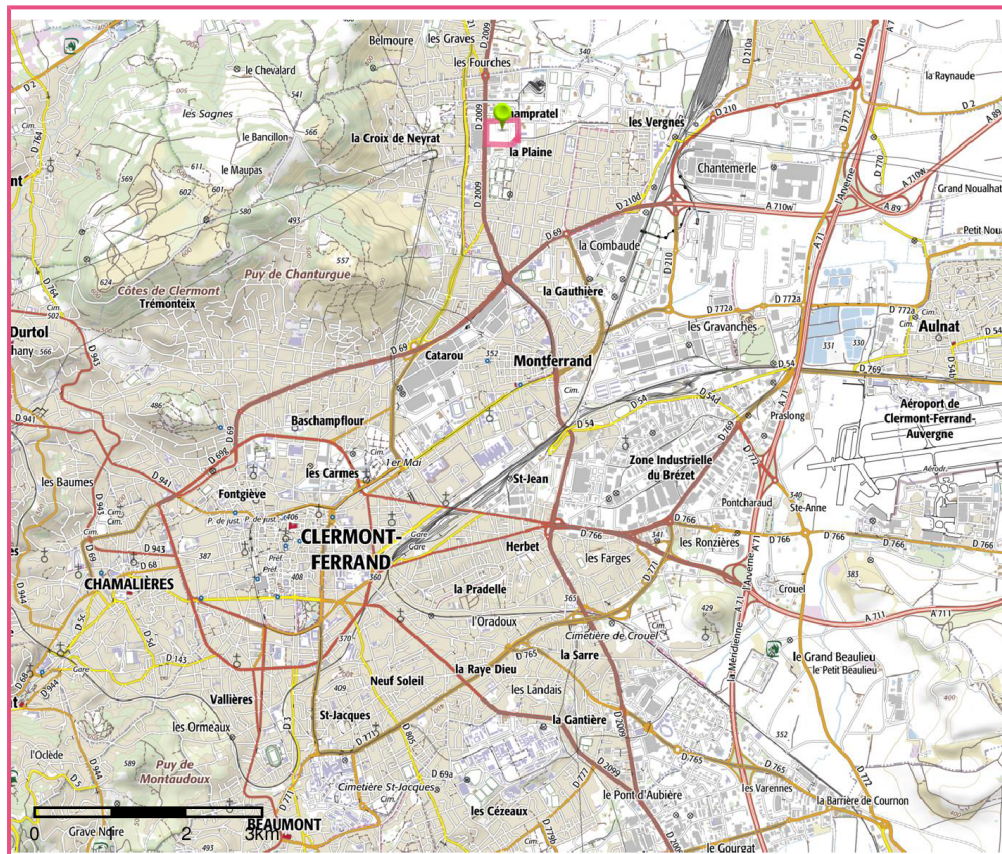
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLERMONT FERRAND	AI	460	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	461	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	397	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	398	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	399	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	401	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	387	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	390	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	392	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	395	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	409	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	405	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	403	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	407	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	406	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	408	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	404	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	402	06/06/2018
CLERMONT FERRAND	AI	386	06/06/2018

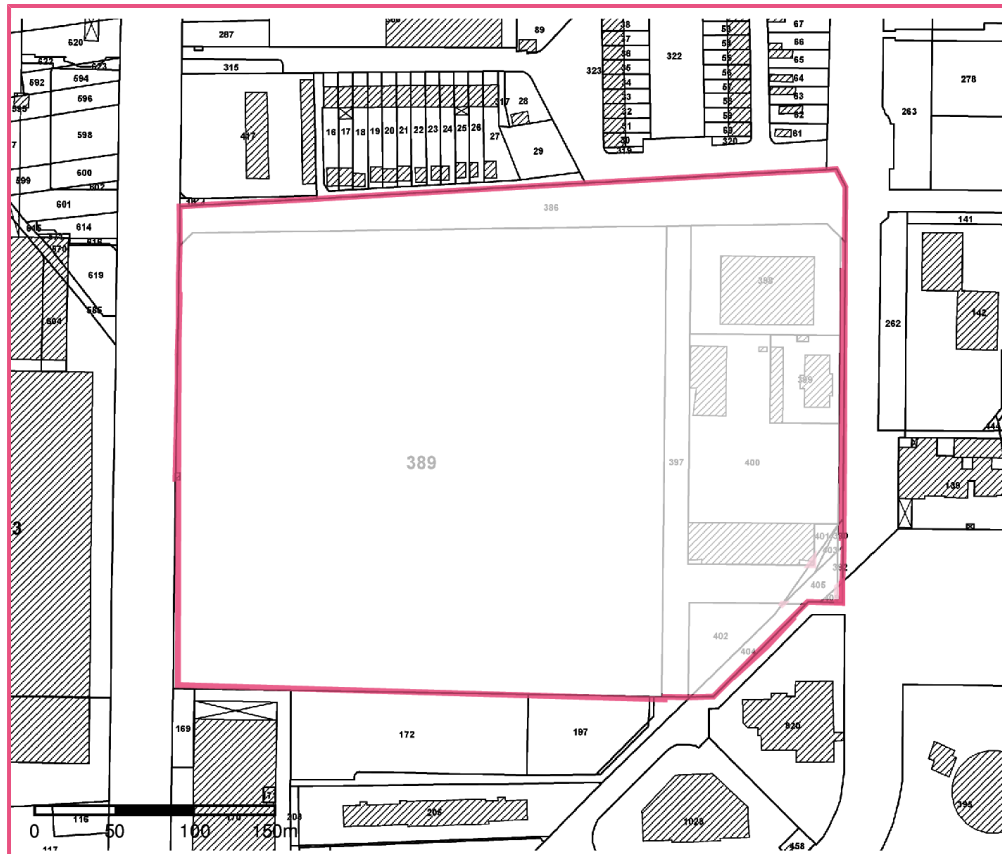
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 63SIS08241



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 63SIS08241

Identification

Identifiant	63SIS08236
Nom usuel	ANCIENS ABATTOIRS SAINT JEAN
Adresse	Boulevard Saint Jean
Lieu-dit	
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	CLERMONT FERRAND - 63113
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli un abattoir. Un diagnostic réalisé en 2005 a mis en évidence la présence d'hydrocarbures, PCB et matière organique dans les sols. Des travaux de dépollution ont été réalisés.
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0058	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0058

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	709071.0 , 6520481.0 (Lambert 93)
Superficie totale	48247 m ²
Perimètre total	1173 m

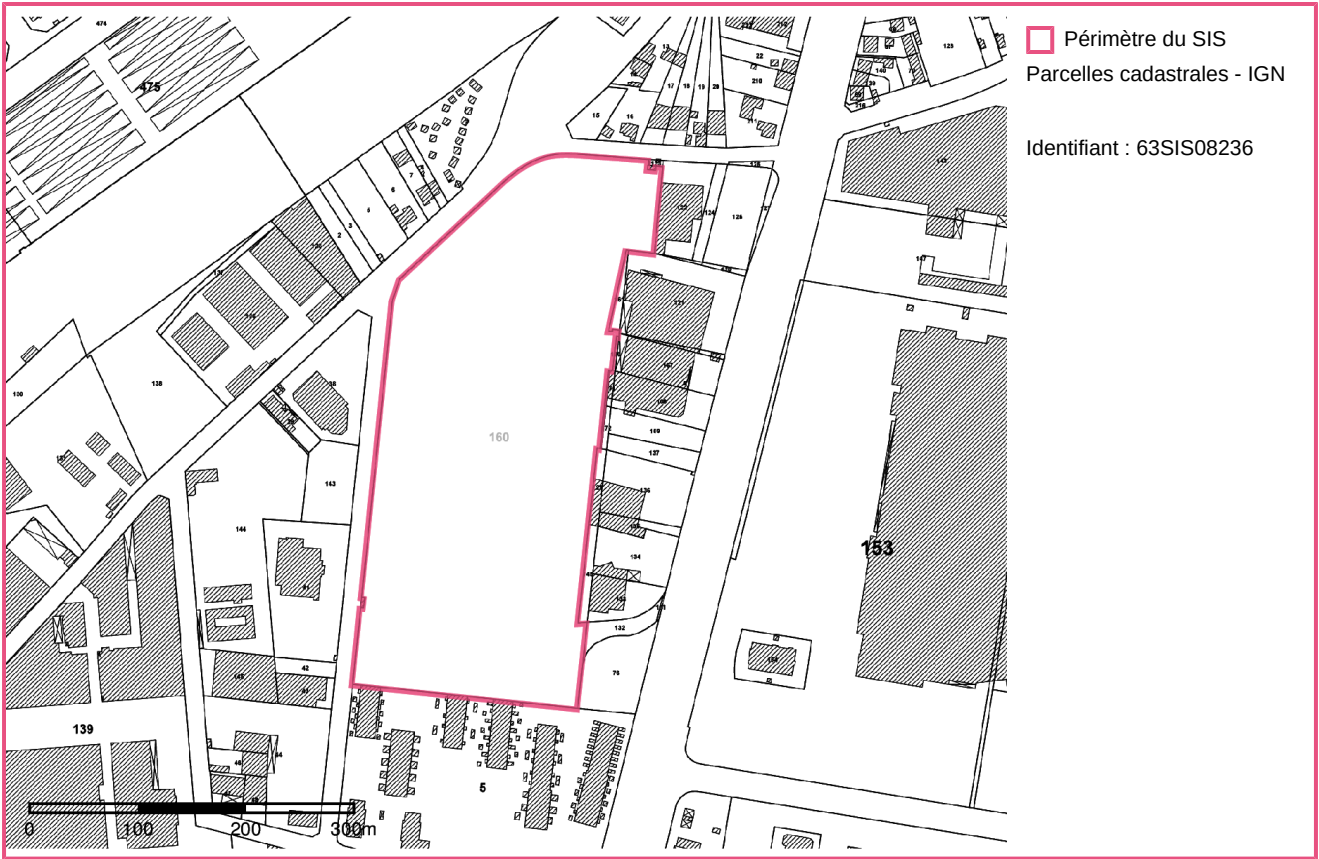
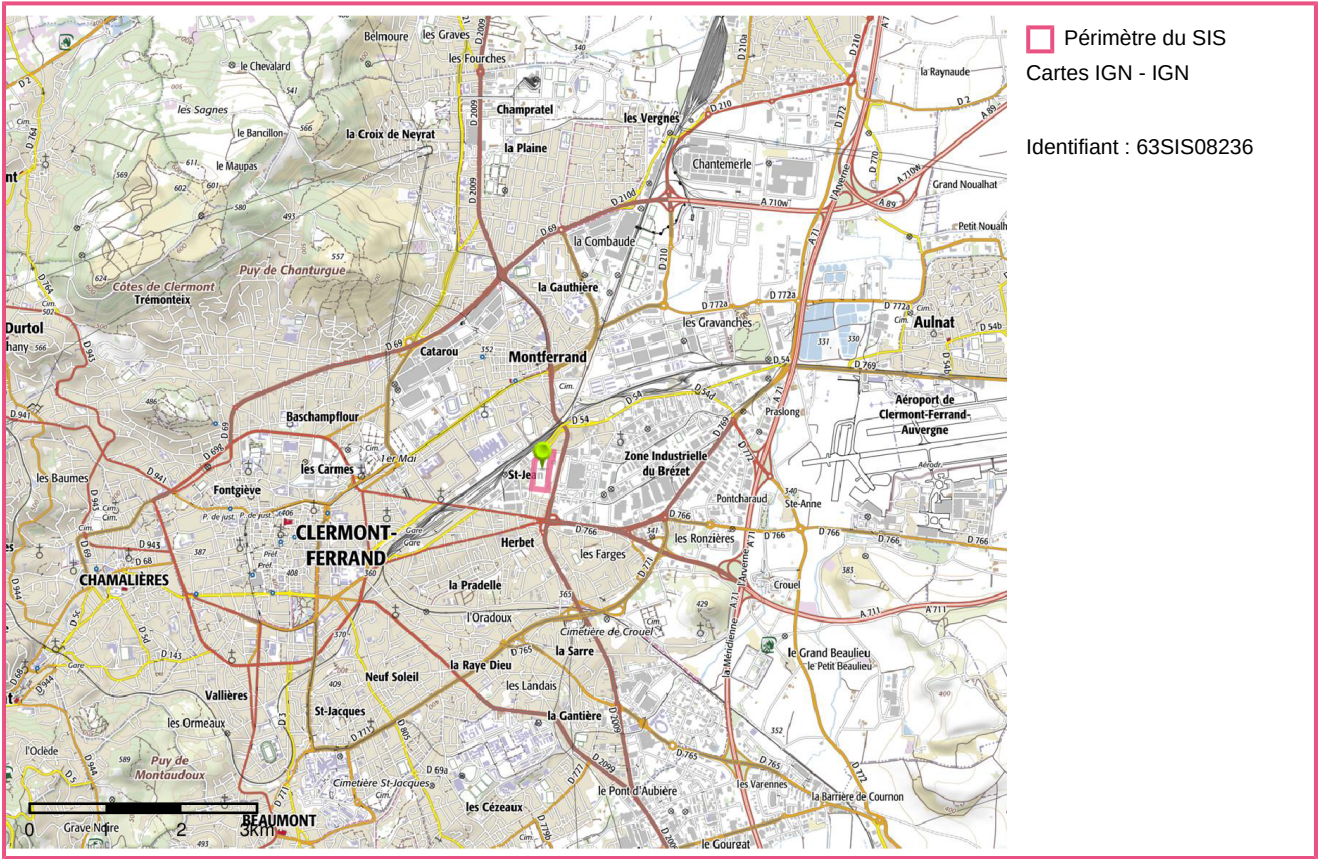
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLERMONT FERRAND	CI	160	15/05/2018

Documents

Cartographie



Identification

Identifiant	63SIS08234
Nom usuel	Ancienne Usine à Gaz
Adresse	1, rue de Chateaudun et avenue de la République
Lieu-dit	
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	CLERMONT FERRAND - 63113
Caractéristiques du SIS	Le site a accueilli une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille. Ce site a fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et Gaz de France signé le 25 avril 1996. Compte tenu du retour d'expérience sur des sites similaires et de la forte probabilité de pollution (notamment aux HAP), ce site est mis en SIS.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0005	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0005

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	707740.0 , 6520414.0 (Lambert 93)
Superficie totale	44551 m²
Perimètre total	1094 m

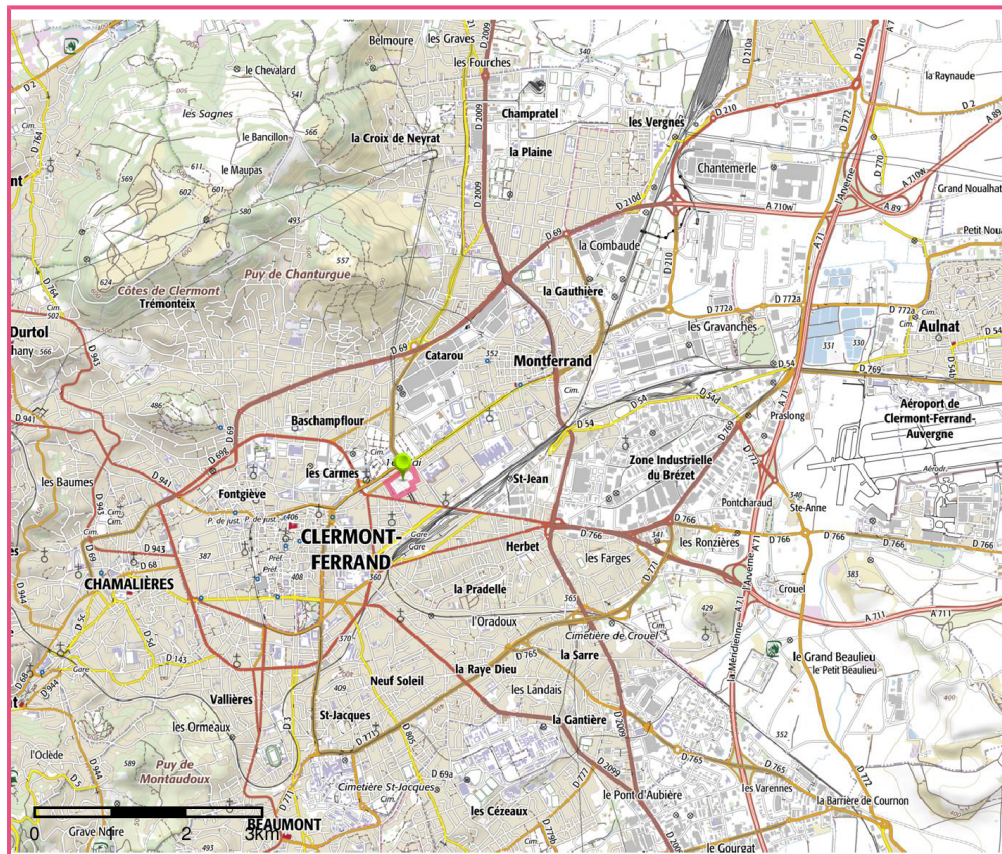
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLERMONT FERRAND	BZ	296	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	299	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	300	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	302	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	323	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	324	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	325	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	326	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	327	11/05/2016
CLERMONT FERRAND	BZ	328	11/05/2016

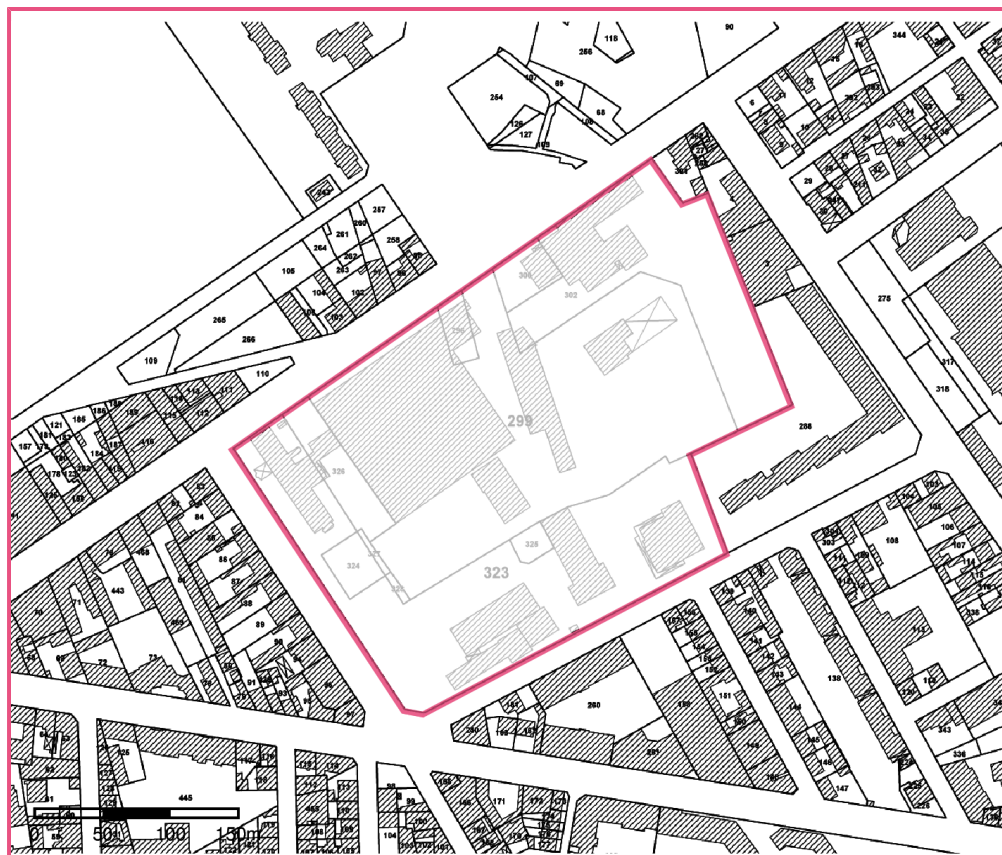
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 63SIS08234



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 63SIS08234

Identification

Identifiant	63SIS08242
Nom usuel	ZAC de Claveloux
Adresse	Rue Rudolf Diesel
Lieu-dit	
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	CLERMONT FERRAND - 63113
Caractéristiques du SIS	Le site a très probablement tenu lieu de décharge sauvage. Un talus, au sud, est composé de remblais de décharge. Cette zone est composée d'ordures ménagères ayant subi une combustion incomplète. La présence de métaux a été détectée dans les sols.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0062	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0062

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	710402.0 , 6519827.0 (Lambert 93)
Superficie totale	71278 m²
Perimètre total	1446 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
CLERMONT FERRAND	DS	405	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	406	05/12/2018

CLERMONT FERRAND	DS	407	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	408	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	50	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	239	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	412	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	416	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	409	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	414	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	439	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	417	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	410	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	413	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	415	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	495	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	502	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	503	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	496	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	504	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	419	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	497	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	505	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	442	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	443	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	420	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	437	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	438	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	435	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	440	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	441	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	530	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	541	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	307	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	370	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	537	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	515	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	434	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	536	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	432	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	423	05/12/2018

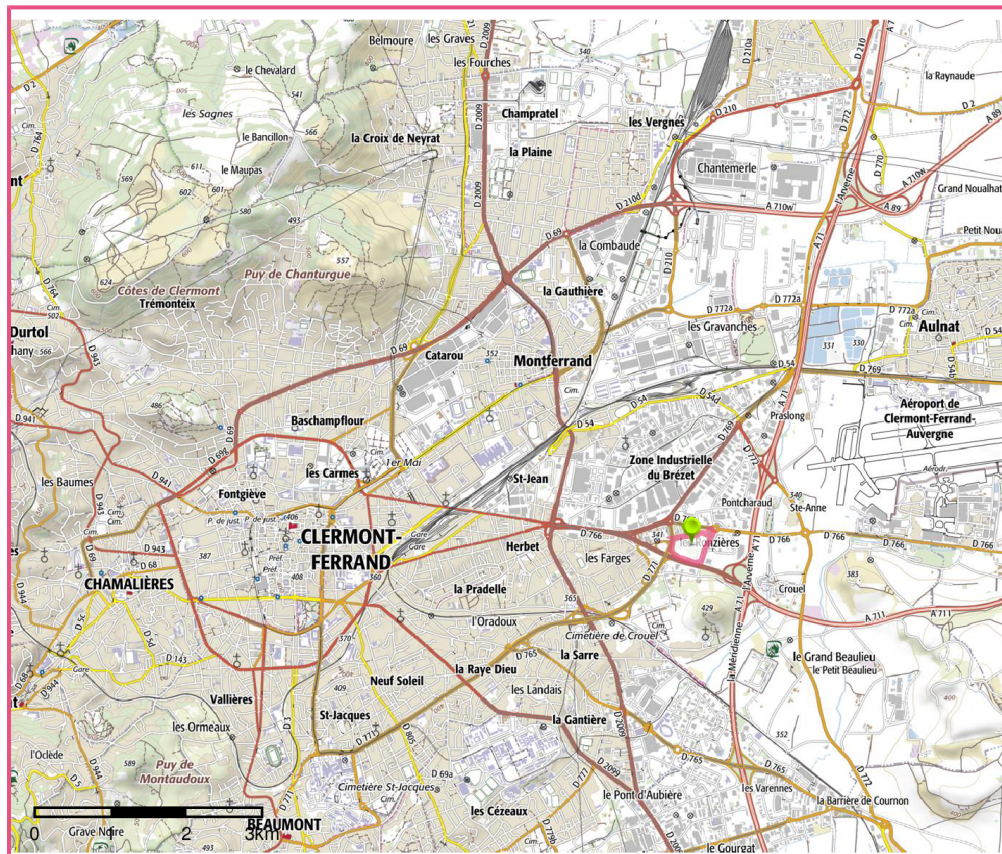
CLERMONT FERRAND	DS	510	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	425	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	509	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	514	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	511	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	428	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	429	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	461	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	535	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	484	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	385	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	485	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	387	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	458	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	534	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	490	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	493	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	388	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	390	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	391	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	486	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	487	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	395	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	394	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	488	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	481	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	379	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	378	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	482	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	377	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	483	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	376	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	382	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	356	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	383	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	358	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	360	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	359	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	362	05/12/2018

CLERMONT FERRAND	DS	366	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	365	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	364	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	369	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	368	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	472	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	471	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	445	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	476	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	480	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	469	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	447	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	449	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	468	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	446	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	448	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	479	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	477	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	478	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	470	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	450	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	451	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	492	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	444	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	464	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	456	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	474	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	455	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	473	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	454	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	491	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	475	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	466	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	465	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	453	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	452	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	501	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	467	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	397	05/12/2018

CLERMONT FERRAND	DS	398	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	400	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	131	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	59	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	140	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	348	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	402	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	404	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	346	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	347	05/12/2018
CLERMONT FERRAND	DS	350	05/12/2018

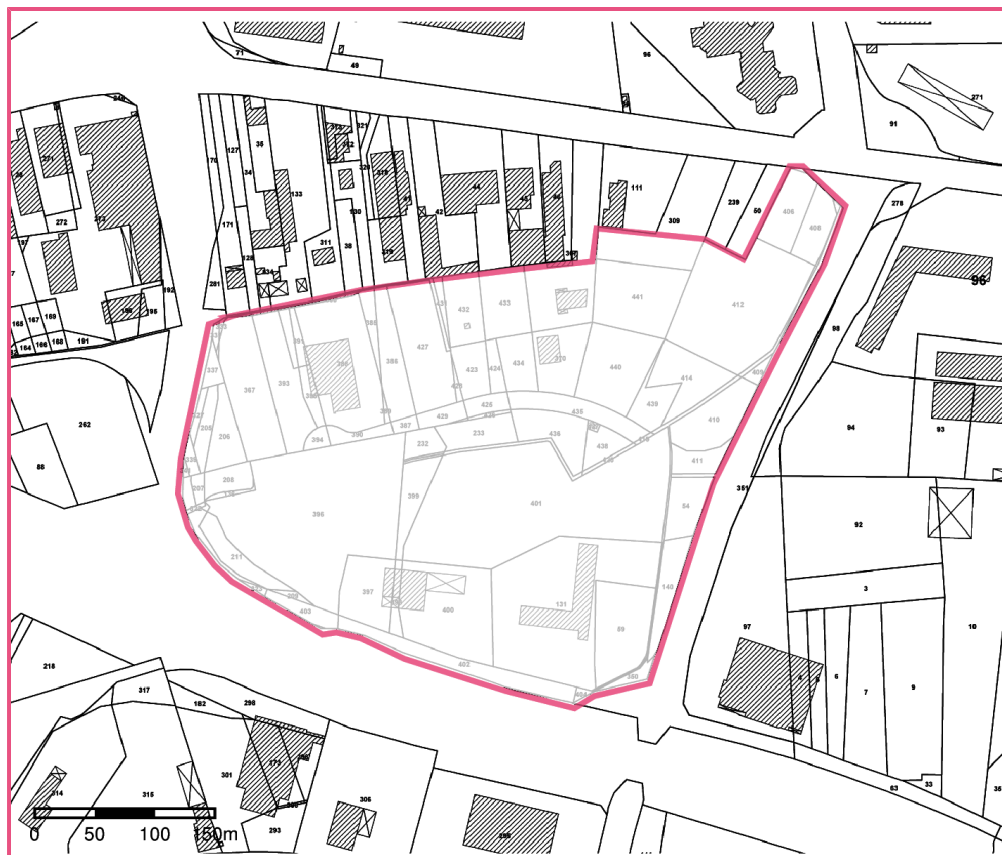
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 63SIS08242



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 63SIS08242

Identification

Identifiant	63SIS08247
Nom usuel	Bolloré Energie (ancien dépôt d'hydrocarbures)
Adresse	6, rue de l'Industrie
Lieu-dit	
Département	PUY-DE-DOME - 63
Commune principale	COURNON D'AUVERGNE - 63124
Caractéristiques du SIS	Dépôt d'hydrocarbures liquides utilisés jusqu'en 2003 par plusieurs exploitants. Une pollution des sols par du gasoil en provenance d'une cuve enterrée a été détectée en 1997. Des travaux de dépollution (excavation des terres impactées et écrémage de la nappe) ont été réalisés à partir de 1999. A l'issue de ces travaux, un impact résiduel sur les eaux souterraines a été mis en évidence. Une restriction d'usage conventionnelle au profit de l'Etat (RUCPE) a été actée le 09/06/2009. Une surveillance des eaux souterraines a été mise en place. Elle a été arrêté en 2011 suite au constat de l'absence de pollution dans les piézomètres de contrôle depuis 2008.
Etat technique	
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	63.0029	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=63.0029

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	712335.0 , 6516510.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10081 m ²
Perimètre total	497 m

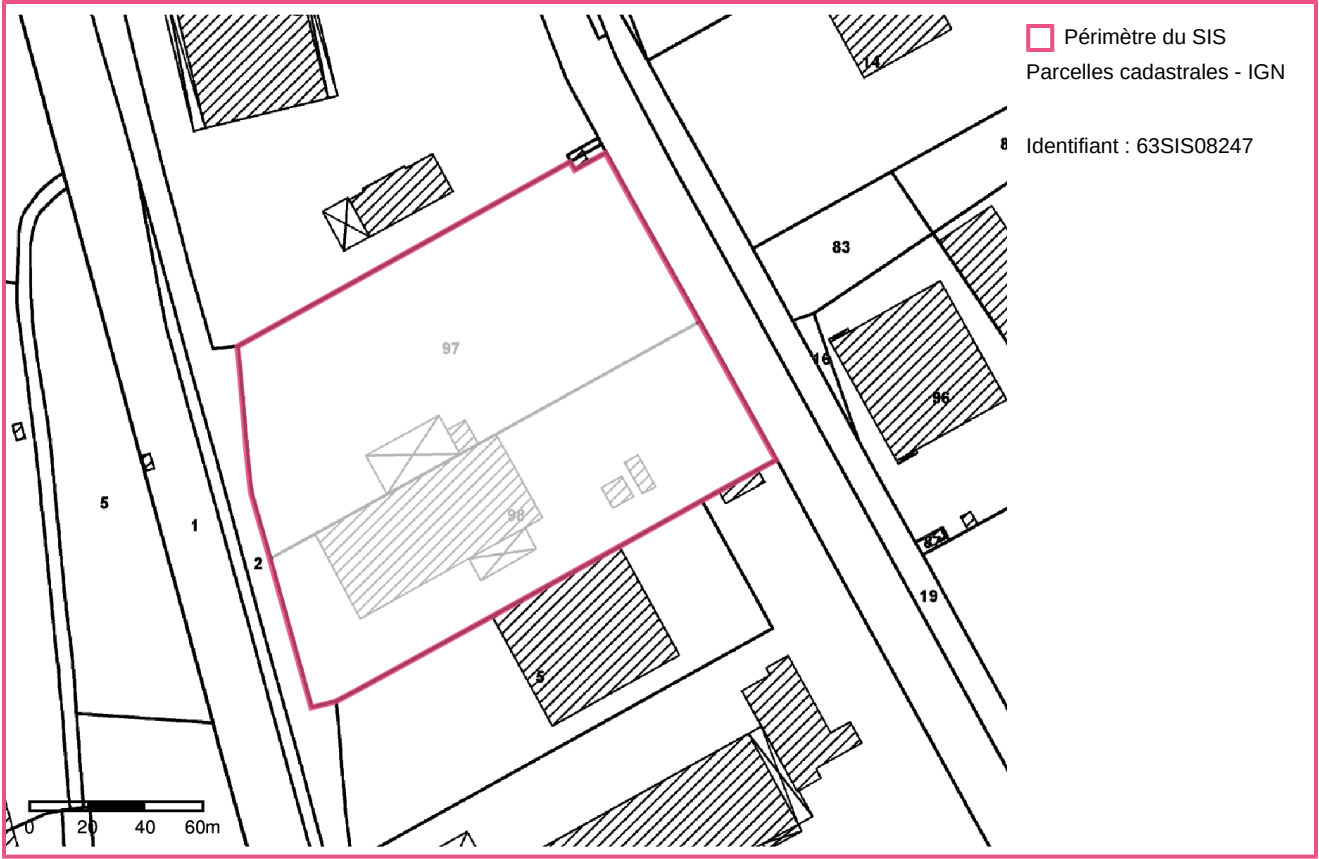
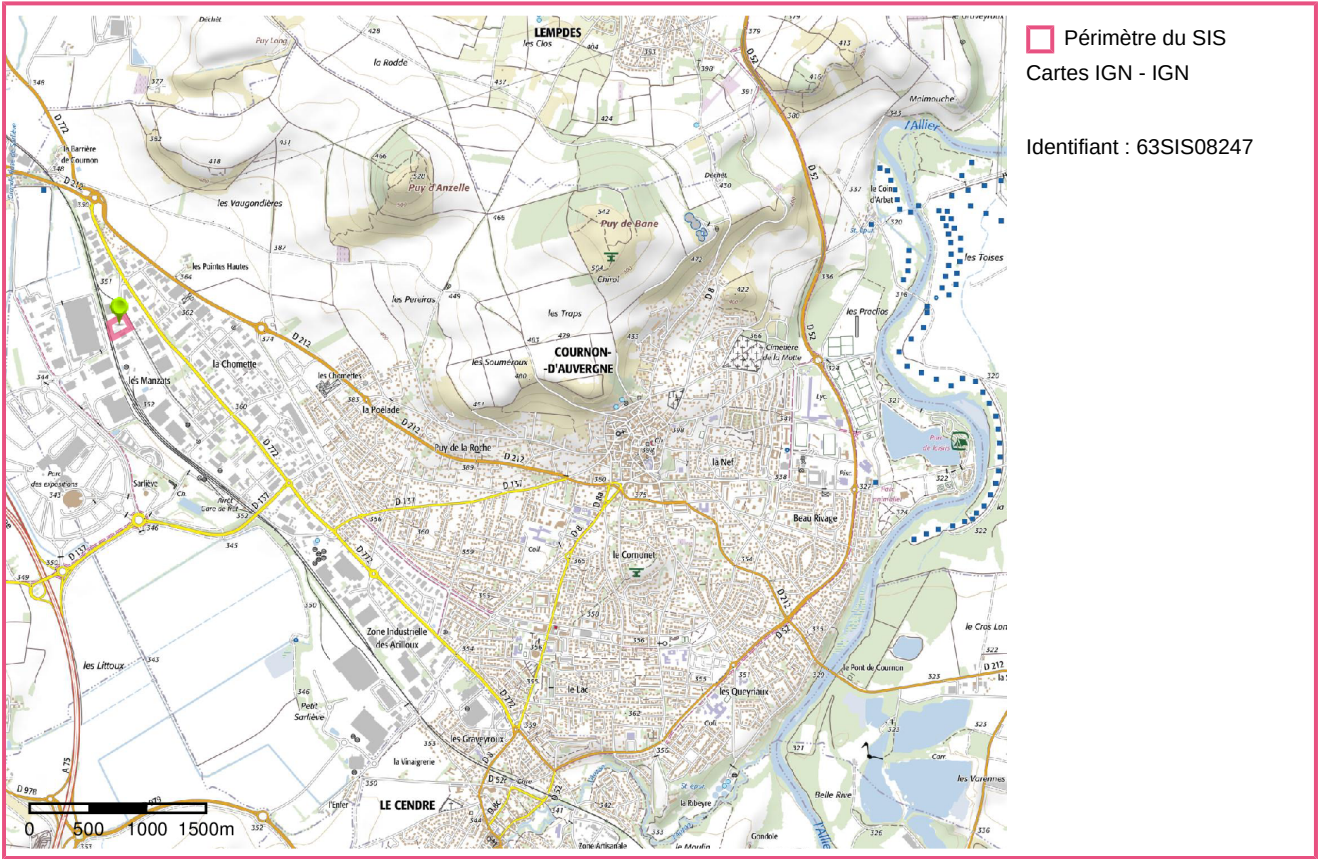
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COURNON D'AUVERGNE	CR	98	11/12/2018
COURNON D'AUVERGNE	CR	97	11/12/2018

Documents

Cartographie





**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFECTURE DU PUY-DE-DÔME
ARRÊTÉ N°

20240101

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur le territoire de
Clermont Auvergne Métropole**

Le préfet du Puy-de-Dôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-6, R 125-41 à R 125-47 concernant les SIS, L 556-2, R 556-2 à R 556-5 sur la gestion des sites et sols pollués, R 125-23 à R 125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et locataires et L123-19.1 et suivants relatifs aux concertations du public hors procédure particulière ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R 410-15-1, R 431-16, R 442-8-1 concernant les autorisations d'urbanisme sur terrains en SIS et les articles R 151-53 et R 161-8 relatifs à l'annexion des SIS aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales ;

Vu le décret n° 2015-1353 en date du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20231519 du 19 septembre 2023 établissant des projets de création de secteurs d'information sur les sols (SIS) complémentaires, prévus par l'article L-125-6 du code de l'environnement, pour le département du Puy-de-Dôme, et portant ouverture d'une consultation du public entre le 04 décembre 2023 et le 08 janvier 2024 ;

Vu la consultation des collectivités réalisée du 01/10/2023 au 01/12/2023, et l'information des propriétaires, réalisée par courrier entre le 25/10/2023 et le 20/11/2023 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 04/12/2023 et le 08/01/2024 ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement en date du 15/01/2024 établissant le bilan de la consultation du public et proposant la prise d'un arrêté de SIS sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole ;

Considérant que les SIS ont pour objectif d'informer le public et les usagers, en s'intégrant dans le dispositif général d'information acquéreurs locataires, et de clarifier la responsabilité des acteurs de la reconversion de sites pollués en imposant des normes de réhabilitation ;

Considérant que, conformément à l'article R 125-44-I du code de l'environnement, la consultation des collectivités concernées par des projets de SIS est achevée depuis le 01/12/2023, que les propriétaires concernés ont fait l'objet d'une information conformément à l'article R. 125-4-II.

Considérant que le public a fait l'objet d'une consultation entre le 04/12/2023 et le 08/01/2024, conformément au décret 2015-1353 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme,

ARRÊTE

Article 1 : objet

Conformément à l'article R 125-45 du code de l'environnement, sont créés, sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) suivants :

- SSP00124230101 « CHROM ANCIEN » commune d'Aulnat
- SSP00090370201 « USINE MICHELIN DE CATAROUX » commune de Clermont-Ferrand
- SSP5240700101 « AUVERGNE AÉRONAUTIQUE » commune de Clermont-Ferrand
- SSP5205770101 « TOTAL – STATION SERVICE relais du Brezet » commune de Clermont-Ferrand
- SSP5234760101 « SEVP AUTO CLERMONT » commune de Cournon d'Auvergne

Les fiches descriptives et cartographiques de ces SIS sont annexées au présent arrêté.

Article 2 : publication

Les SIS mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site internet <https://www.georisques.gouv.fr/> ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

Ces SIS sont annexés au Plan Local d'Urbanisme des communes citées à l'article 1, conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement.

Article 3 : obligation d'information acquéreurs/locataires

Conformément aux articles L 125-7 et R 125-26 du code de l'environnement et sans préjudice des articles L 125-5 et L 514-20 du même code, lorsqu'un terrain ou un bien immobilier situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L 125-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre de l'article L 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

À défaut de communiquer ces informations et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, ou, à défaut, l'usage envisagé au sens de l'article L556-1-A du code de l'environnement, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente. La réhabilitation du terrain s'entend au sens du même article L556-1-A.

Article 4 : notifications

Conformément à l'article R 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes d'Aulnat, Clermont-Ferrand et Cournon d'Auvergne et au président de Clermont Auvergne Métropole compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article 1.

Article 5 : publicité

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme ainsi qu'auprès des mairies concernées.

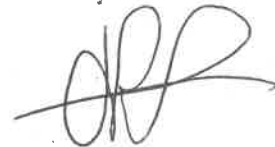
Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Article 6 : exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme, et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur départemental des territoires et les maires des communes d'Aulnat, de Clermont-Ferrand et de Cournon d'Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée au président de Clermont Auvergne Métropole.

Clermont-Ferrand, le 18 JAN. 2024

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Jean-Paul VICAT

Voies et délais de recours

En application des articles L.411-2 et R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L.411-2 du Code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, soit d'un recours administratif soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la notification de la décision.

Le silence gardé par l'autorité administrative saisie pendant plus de 2 mois à compter de la date de sa saisine vaut décision implicite de rejet. Cette décision implicite est attaquable, dans les 2 mois suivant sa naissance, devant la justice administrative.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application « telerecours citoyen », disponible sur le site internet suivant : <https://citoyens.telerecours.fr/>

OBLIGATION DE NOTIFICATION DES RECOURS

Tout recours administratif ou contentieux doit être notifié à l'auteur et au bénéficiaire de la décision, à peine, selon le cas, de non prorogation du délai de recours contentieux ou d'irrecevabilité. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter de la date d'envoi du recours administratif ou du dépôt du recours contentieux (article R. 181-51 du code de l'environnement).

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS CHROM ANCIEN à AULNAT

Description de l'établissement

Nom : CHROM ANCIEN
Adresse : 6 R Gambetta
Commune principale : AULNAT (63019)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : H13 - Traitement de surface
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 23/08/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00124230101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Ce site, implanté en centre-ville d'Aulnat a accueilli une activité de traitement de pièces métalliques entre 1984 et 2012. Suite à l'évacuation des déchets (acide chromique, cristaux de soude, acide sulfurique, acide chlorhydrique,...) en décembre 2017 dans le cadre de la procédure « exploitants défaillants » par l'ADEME, le diagnostic environnemental mené par l'ADEME en 2020-2021 démontre que le site n'a pas d'impact sur les usages constatés. La présence d'une pollution des sols par le trichloroéthylène et le tétrachloroéthylène n'est cependant pas à exclure dans le secteur du piézomètre PZA1 compte tenu des anomalies constatées dans les gaz du sol.
En cas de nouvel usage du site, conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués, et compte tenu des activités exercées et des teneurs mesurées en trichloroéthylène et tétrachloroéthylène dans les gaz du sol, il appartiendra à tout nouvel utilisateur/aménageur de ce site de réaliser un plan de gestion pour s'assurer de la compatibilité des milieux avec les usages projetés.

Documents associés² : Non-renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 20/04/2022

Enjeux et environnement : En 1984, suite à 2 inondations de son atelier 1 rue Zola à Aulnat, où il exploite un atelier de traitement électrolytique des métaux (récépissé de la préfecture du Puy-de-Dôme du 2 juin 1969), M. Pélissier souhaite étendre son activité et l'implanter au 6 rue Gambetta à Aulnat où était situé avant 1980 un garage de réparation de véhicules automobiles. Sa nouvelle activité (cuivrage, nickelage, étamage et chromage), soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, est autorisée par arrêté préfectoral du 6 novembre

1984. L'exploitation comprend de 19 m³ de bains de traitements ainsi qu'une cuve de dégraissage de moins de 1500 litres. Le dossier de demande d'autorisation prévoit que l'ensemble des cuves soit sur rétention générale rapportée et que les rejets aqueux soient traités sur site par neutralisation et détoxification asservie au potentiel redox. Le rejet final dans le réseau communal doit être réalisé après contrôle colorimétrique de la bâchée. Les bains morts concentrés et usés doivent être stockés en fûts étanches et envoyés en retraitement. Les principales familles de produits chimiques utilisées par l'exploitation (fabrication et détoxification) sont : solutions acides, basiques et salines (acide sulfurique, acide acétique, acide borique, acide chlorhydrique, hypochlorite de soude (Javel), soude, chaux, bisulfite de soude, phosphates, carbonate de potassium, acétate de soude, nitrate de soude), solutions cyanurées (cyanure de sodium, cyanure de cuivre), métaux lourds (trioxyde de chrome, trioxyde de dichrome, métavanadate d'ammonium, stannate de soude, cyanure de cuivre, sulfate de nickel, chlorure de nickel) et solvants chlorés (trichloroéthylène).

Le site est situé en plein centre urbain d'Aulnat.

Description³ :

L'entreprise devenue « Chrom'Ancien – Ets. René Petillon » (galvanoplastie) change d'exploitant en décembre 2004. L'exploitation est une TPE homologuée comme atelier d'art.

En mars 2005, une inspection du service des installations classées précise que le volume de bains autorisé initialement a été diminué de moitié environ. Il reste les cuves suivantes : dégraissage (1200 l), cuivrage cyanuré (1200 l), nickelage (1200 l), chromage décoratif (1200 l), acide chlorhydrique (800 l), zingage nitrique (1800 l) et démétallisant (800 l). Le dégraissage au trichloroéthylène a été supprimé. L'ensemble des eaux de rinçage est éliminé en tant que déchet : il n'y a plus de rejet d'eaux industrielles. Les effluents gazeux des bains ne sont pas captés et traités.

Les bains de traitement sont sur rétention mais une inspection de mai 2007 rappelle à l'exploitant la nécessité de refaire l'étanchéité de sa rétention.

Fin 2010, l'entreprise Chrom'Ancien est reprise par M. Nicolas Capliez. Par jugement du 16 mai 2012, le tribunal de commerce de Clermont-Ferrand ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la société. L'exploitant ne fait pas de déclaration de cessation d'activité. Plusieurs tonnes de produits chimiques et déchets dangereux sont présentes sur le site, notamment de l'acide chromique en solution dans les bains ou en fûts, des bases cyanurées en bac, des boues sèches minérales dans la rétention, des acides et bases minéraux liquides en bacs de traitement, des solides minéraux pulvérulents (sels de cyanure).

La liquidation est impécunieuse et ne peut procéder à la mise en sécurité du bâtiment d'environ 250 m² (enlèvement des produits dangereux, fermeture des accès) situé sur les parcelles AD88 et AD86.

D'après les éléments à sa disposition, l'ADEME estime en juin 2015 que la nappe d'eau au droit du site est peu profonde (de 1,5 à 3 m de profondeur) et vulnérable (des remblais sableux ont été détectés dans des sondages réalisés à 300 m du site).

Le 19 novembre 2015, le préfet du Puy-de-Dôme prend un arrêté de travaux d'office et confie la mise en sécurité du site Chrom'Ancien à l'ADEME.

De novembre 2016 à février 2017, les travaux sont réalisés par l'entreprise OGD pour le compte de l'ADEME. Le 20 février 2017 a lieu la visite de réception des travaux. Les travaux ont consisté en l'évacuation et le traitement des fûts et bacs de traitement, la vidange et le nettoyage de la rétention et des fosses, le nettoyage de surface des sols des bâtiments, l'évacuation des déchets banals

un

risque d'incendie.

Aucun diagnostic n'a été entrepris afin d'estimer une potentielle pollution du bâti ou des sols naturels. Celle-ci apparaît comme possible en raison des traces de détérioration des bacs de produits chimiques et des souillures visibles sur les sols du bâtiment. Aucune surveillance du site n'a été prescrite.

En 2017 des travaux de mise en sécurité ont été réalisés sur le site « Nicolas CAPLIEZ » dénommé CHROM'ANCIEN.

Entre août et septembre 2020, il a été entrepris une première campagne de prélèvements de sol, de gaz de sol, d'eau souterraine et d'air ambiant à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Les résultats de ces investigations ont permis d'identifier la présence d'un panache gazeux en COHV sous le dallage du site. Aucun composé détecté dans les gaz du sol n'a été identifié dans l'air ambiant intérieur du bâtiment, à l'exception de quelques traces de tétrachlorométhane, dont l'origine est inconnue car il n'est pas quantifié dans les gaz du sol.

En l'absence de voie d'exposition, les conditions n'étaient pas réunies pour qu'il y ait un éventuel risque sanitaire pour les usagers du site et avoisinant.

Cependant, compte-tenu de la variabilité saisonnière des concentrations dans les gaz du sol et de la présence d'anomalie dans ce milieu, une seconde campagne de prélèvements d'échantillons de sol, de gaz de sol et d'eau souterraine a été réalisé le 01/02/2021.

Les résultats montrent qu'il n'y a pas d'anomalie dans l'air ambiant du bâtiment. Ainsi, en l'absence de transfert des polluants vers l'air intérieur du bâtiment et en extérieur, le rapport de diagnostic de l'état des milieux conclue à l'absence de risque sanitaire pour les résidents situés à proximité du site.

Toutefois afin de garantir la compatibilité des usages potentiels et l'état des milieux, ce site sera proposé en secteur d'information sur les sols (SIS).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : COHV, solvants chlorés, fréons

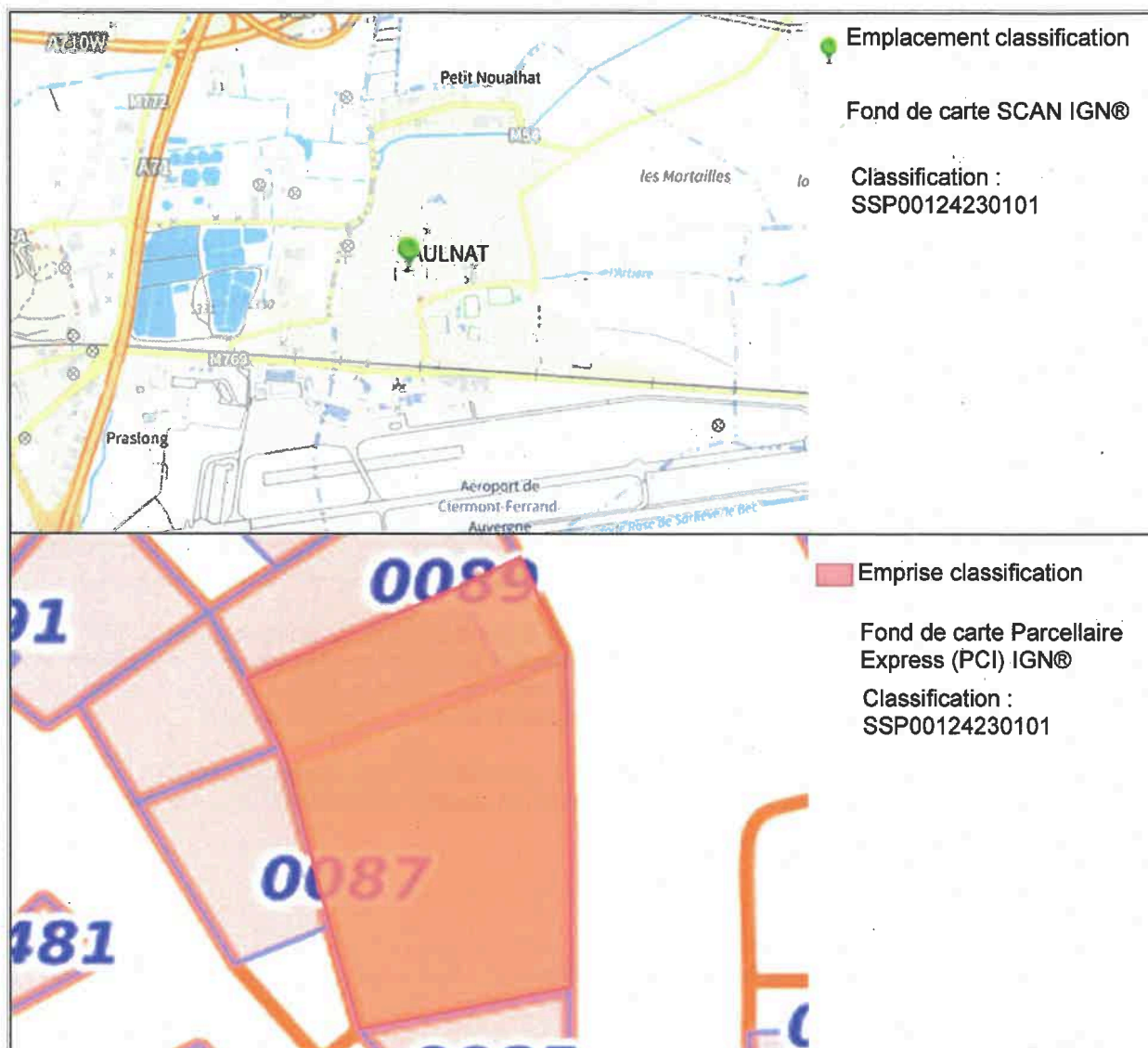
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Aulnat	1	AD	0086	63
Aulnat	1	AD	0088	63

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 712754.6236259745, Lat. : 6521820.106570719

Superficie estimée :

250 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TOTAL - STATION SERVICE relais du Brezet à CLERMONT FERRAND

Description de l'établissement

Nom : TOTAL - STATION SERVICE relais du Brezet
Adresse : 8 bd saint Jean
Commune(s) : CLERMONT FERRAND (63113)
Activités : 47.30Z - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 06/11/2023

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP5205770101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : La station-service Total « Relais du Brezet » a été exploitée de 1973 à 2017. La cessation d'activité a été prononcée en septembre 2017. Des travaux de dépollution (excavation des terres impactées) ont été entrepris au droit de la station-service entre octobre 2017 et mars 2018. L'ensemble des infrastructures pétrolières encore en place ont été démantelées.

Des investigations complémentaires post-travaux réalisées hors site sur les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol ont permis de délimiter le panache hors site vers l'Est/Sud-Est

Elles montrent la présence de zones de pollution concentrée (hydrocarbures C5-C40, BTEX et MTBE notamment) identifiées en limite et à l'extérieur du site de la station-service dans la veine sableuse (zone de battement de nappe) située entre 3 et 4 m de profondeur, en aval hydraulique de l'ancienne station-service. L'étendue de la zone de pollution concentrée résiduelle s'étend depuis l'ancienne station-service jusqu'à environ 70 m vers le sud-est pour environ 40m de large, soit environ 2800 m².

Les terres impactées ont été excavées et évacuées en centre de revalorisation entre septembre 2022 et février 2023. La concentration résiduelle maximale relevée est de 976 mg/kg en HC C10-C40.

L'évaluation des risques sanitaires réalisée dans le cadre du Plan de Gestion a permis de montrer que les impacts résiduels étaient acceptables pour les populations au regard de l'usage futur du site (tertiaire).

En effet, Clermont Auvergne Métropole (CAM), propriétaire du site prévoit la construction de bâtiments de plain-pied à vocation tertiaire (commerces). Et un bassin de stockage et de restitution (BSR) de 30 m de profondeur doit être également aménagé sur la zone.

Aussi, un suivi environnemental annuel portant sur la qualité des eaux souterraines sera réalisé lors de 2 campagnes post-travaux de surveillance conformément aux prescriptions de l'arrêté de travaux.

L'exploitant ayant rempli ses obligations liées à la cessation d'activité, un rapport de visite faisant office de procès verbal de fin de travaux a été délivré. Les pollutions résiduelles devront être prises en compte en cas de changement d'usage.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 06/11/2023

Enjeux et environnement : La station-service a été aménagée en 1973 et exploitée jusqu'en 2017. La cessation d'activité a été prononcée en septembre 2017. Les études environnementales réalisées dans le cadre de la cessation d'activité ont démontré la présence d'impacts sur la qualité des milieux sur et hors site. Des travaux de dépollution (excavation des terres impactées) ont été entrepris au droit de la station-service entre octobre 2017 et mars 2018. Les études environnementales réalisées à l'issue des travaux, sur les sols, les eaux souterraines et les gaz du sol ont montré la présence d'impacts en limite de site et hors site.

Aussi, des travaux complémentaires ont été menés sur 2 zones en limite de site et hors du site entre septembre 2022 et février 2023 afin de retirer l'ensemble des pollutions concentrées présente dans la partie non saturée (veine sableuse jusqu'à 4 m de profondeur) en limite de l'ancienne station et en aval hydraulique. (Sud-Est)

La concentration résiduelle maximale relevée sur un front de fouille entre 3 et 4 m de profondeur est de 976 mg/kg en HC C10-C40.

L'évaluation des risques sanitaires réalisée dans le cadre du Plan de Gestion a permis de montrer que les impacts résiduels étaient acceptables pour les populations au regard de l'usage futur du site (tertiaire et commercial).

En effet, Clermont Auvergne Métropole (CAM), propriétaire du site prévoit la construction de bâtiments de plain-pied à vocation tertiaire (commerces). Aussi, un bassin de stockage et de restitution (BSR) de 30 m de profondeur doit être également aménagé sur la zone.

Un suivi environnemental annuel portant sur la qualité des eaux souterraines sera réalisé lors de 2 campagnes post-travaux de surveillance conformément aux prescriptions de l'arrêté de travaux.

L'exploitant ayant rempli ses obligations liées à la cessation d'activité, un rapport de visite faisant office de procès verbal de fin de travaux a été délivré. Les pollutions résiduelles devront être prises en compte en cas de changement d'usage.

Description³ :

Au cours de toute sa période d'exploitation, différentes infrastructures pétrolières ont été mises en place puis démantelées, notamment des cuves enterrées, des zones de dépotage, des séparateurs à hydrocarbures, des aires de lavage, des postes de distribution, etc. Suite à une fuite accidentelle de 2003 au niveau d'une canalisation SP98, des travaux de réhabilitation ont été réalisés de 2003 à 2004. Ils ont consisté au traitement des sols (venting) et des eaux souterraines (pompage/traitement).

Dans le cadre de la cessation d'activité, des travaux de démantèlement

et de dépollution ont été mis en œuvre en 2017 et 2018. La prestation comprenait le démantèlement des structures (auvent, aire de lavage, totem, ...), des infrastructures (cuves, dépotages, tuyauteries, événements,...), des revêtements de surface, l'excavation de 3 zones jusqu'à 4,5 m de profondeur d'une quantité totale de 3200 tonnes de terres polluées évacuées en centre de traitement et le remblaiement des fouilles.

Lors de ces travaux, il a été notamment relevé la présence d'eau (zone de battement de la nappe) au sein d'une veine sableuse entre 3 et 4 m de profondeur, au toit des argiles s'écoulant vers le sud-est du site. Les terres laissées en place présentaient des indices organoleptiques de pollution aux hydrocarbures.

En outre, les analyses en fond de fouille révélèrent des concentrations notables en hydrocarbures ([HC C10-C40]_{max} = 5717 mg/Kg MS) entre 3 et 3,5 m. de profondeur, en limite de site en aval hydraulique (coté Est). Des anomalies à ces profondeurs ont également été relevées pour l'Éthylbenzène et le Xylène. Par contre, aucune anomalie n'a été relevée suite aux analyses des eaux pompées en fond de fouilles.

A l'issue des travaux de réhabilitation et démantèlement des installations mis en œuvre entre 2017 et 2018, plusieurs campagnes d'investigations ont été mises en œuvre sur les trois principales matrices environnementales :

- sur les sols : 2 campagnes d'investigations (février 2018, juillet 2018) totalisant 21 sondages jusqu'à 6 m de profondeur ;
- sur les eaux souterraines : 4 campagnes de surveillance de la qualité des eaux souterraines à partir d'un réseau des ouvrages permanents (de 5 à 11 ouvrages suivis entre septembre 2017 et mars 2020) ;
- sur les gaz du sol : 2 campagnes de surveillance de la qualité des gaz du sol à partir d'un réseau de 3 ouvrages permanent (juillet 2018, mai 2020) ;

Ces différentes investigations ont montré la présence de deux sources de pollution concentrée (hydrocarbures C5-C40, éthylbenzène et xylènes notamment) identifiées en limite et à l'extérieur du site de la station-service dans la veine sableuse (zone de battement de nappe) située entre 3 et 4 m de profondeur, en aval hydraulique de l'ancienne station-service.

Le 18 mars 2022 un arrêté préfectoral a imposé la réalisation des travaux de réhabilitation complémentaires ainsi que le suivi de la qualité des eaux souterraines.

Les travaux complémentaires de réhabilitation se sont déroulés du 05 septembre 2022 au 24 février 2023.

Les travaux de terrassement ont engendré un volume de 10 490 m³ de déblais, dont :

- 410 m³ de déblais inertes excédentaires évacués en ISDI ;
- 1 165 m³ de matériaux non-inertes évacués en biocentre (2 073,26 tonnes),
- 8 930 m³ de terres remaniées sur site en remblaiement.
- 322 m³ d'eau ont été pompés, traités sur site et rejetés au réseau de la Ville, en conformité avec les seuils fixés par la Métropole.

Les travaux complémentaires de réhabilitation ont été menés conformément au plan de gestion et à l'APC susvisé.

Les mesures sur site et les résultats d'analyses en laboratoire mettent en évidence pour les terres laissées en place des teneurs en hydrocarbures C10-C40 toutes inférieures aux seuils de 1 200 mg/kg fixé au Plan de Gestion. La concentration résiduelle maximale relevée sur un front de fouille entre 3 et 4 m de profondeur est de 976 mg/kg en HC C10-C40.

L'étude qualitative des risques réalisée à partir des données documentaires récoltées et des investigations menées lors du suivi environnemental des travaux de dépollution met en évidence l'absence de risque lié à l'activité de l'ancienne station-service sur les usagers hors-site et sur site.

Malgré les travaux de dépollution menés par TOTAL MARKETING FRANCE, il persiste une pollution résiduelle dans les sols.

Aussi, la pollution résiduelle devra être prise en compte en cas de changement d'usage.

De plus, dans le cas de travaux de construction ou d'affouillement, les terres devront être caractérisées et éliminées selon une filière adaptée.

Afin de garder en mémoire ces contraintes, ce site a vocation à être intégré en Secteur d'Information sur les Sols (S.I.S), dispositif réglementaire prévu à l'article L.125-6 du code de l'environnement.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

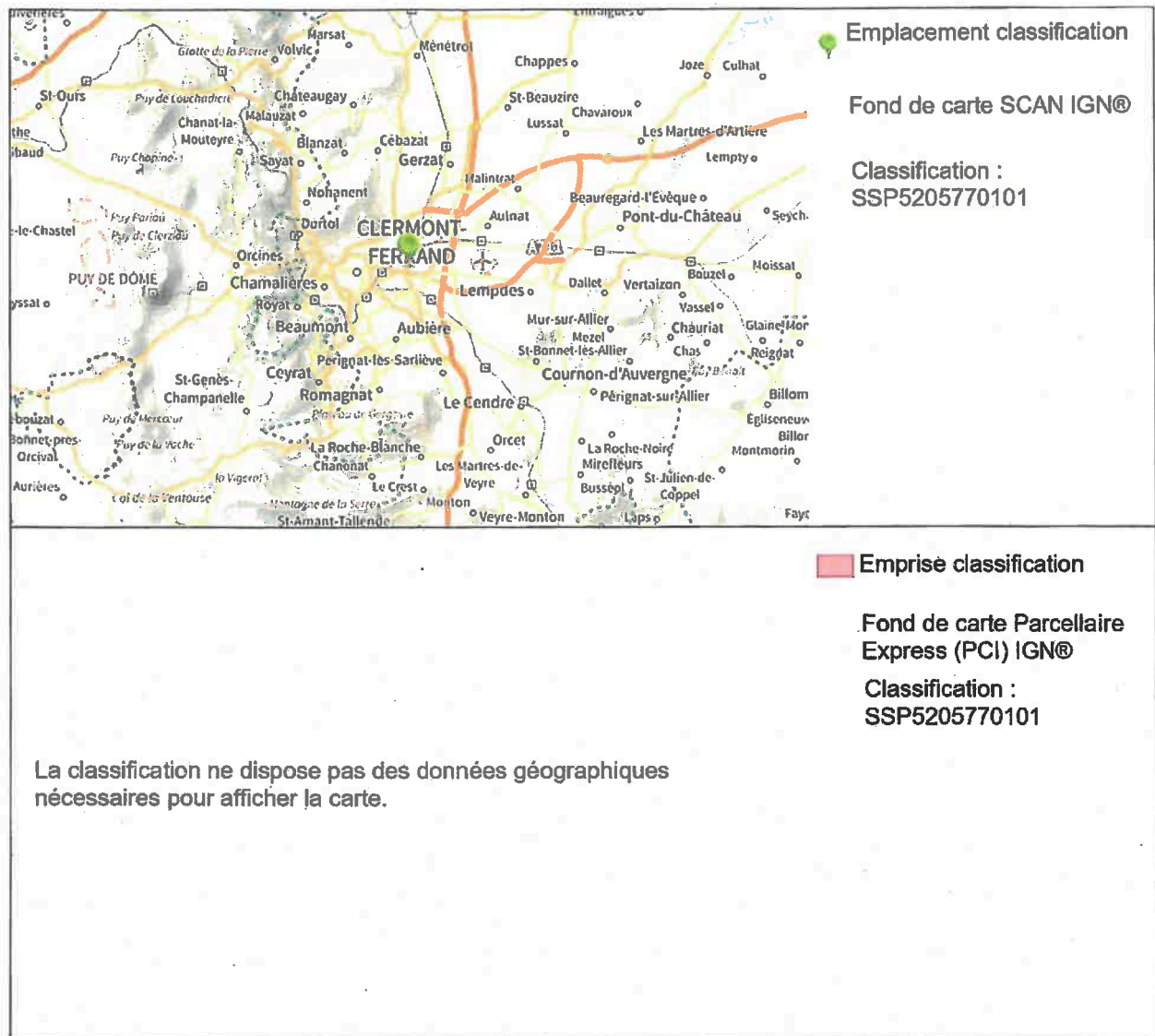
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Clermont-Ferrand	1	CI	0098	63
Clermont-Ferrand	1	CI	0152	63
Clermont-Ferrand	1	CI	0166	63
Clermont-Ferrand	1	CI	0177	63
Clermont-Ferrand	1	CI	0178	63

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 709234.489110449, Lat. : 6520190.521799494

Superficie estimée :

25831 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS AUVERGNE AERONAUTIQUE à CLERMONT FERRAND

Description de l'établissement

Nom : AUVERGNE AERONAUTIQUE
Adresse : 149 avenue du Brézet
Commune principale : CLERMONT FERRAND (63113)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 25.62B - Mécanique industrielle
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 06/02/2023

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP5240700101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Le site d'intérêt se situe en limite Est du territoire communal de Clermont-Ferrand. Il est limité à l'Est par l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand, au Nord par le site de maintenance de la compagnie aérienne Régional (HOP!), à l'Ouest par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63) et au Sud par l'accès à la zone industrielle Aéronautique Sud depuis l'avenue du Brézet. Le site s'étend sur les parcelles cadastrales BS 135 et BS 136, ainsi que sur une partie (3425 m²) de la parcelle BS 138.

Une étude de sol a été réalisée dans le cadre de la cessation d'activité. Un impact en hydrocarbures totaux (HCT) ou en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été relevé en 3 points correspondant à l'emplacement de presse ou de machine-outils (usineuse).

Une pollution aux solvants chlorés a été détectée au niveau de la nappe. La nappe s'écoule entre 1,5 et 3,5 mètres de profondeur, avec un sens global d'écoulement orienté d'Ouest en Est (dans le sens du Bec, qui coule à 85 mètres au Sud du site).

La pollution en HCT et HAP étant sous la dalle du bâtiment et n'atteignant pas la nappe, il est considéré qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer des travaux pour le maintien d'un usage non sensible de type industriel, tel que prévu par le code de l'environnement (R.512-66-1 III).

La source de la pollution de la nappe aux solvants chlorés, est, a priori, à l'extérieur du site et n'est pas liée à l'activité du site.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 24/05/2023

Enjeux et environnement : Le site d'intérêt se situe en limite Est du territoire communal de Clermont-Ferrand. Il est limité à l'Est par l'Atelier Industriel de l'Aéronautique (AIA) de Clermont-Ferrand, au Nord par le site de maintenance de la compagnie aérienne Régional (HOP!), à l'Ouest par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 63) et au Sud par l'accès à la zone industrielle Aéronautique Sud depuis l'avenue du Brézet. Le site s'étend sur les parcelles cadastrales BS 135 et BS 136, ainsi que sur une partie (3425 m²) de la parcelle BS 138.

Description³ :

Une étude de sol a été réalisée dans le cadre de la cessation d'activité. Un impact en hydrocarbures totaux (HCT) ou en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) a été relevé en 3 points sur 15 sondages. Ces 3 points correspondent à l'emplacement de presse ou de machine-outils (usineuse).
Sondage S2, implanté à proximité directe de l'ancienne usineuse de 15 mètres de long utilisée par la société SLICOM. 1700 mg/kg d'HCT entre 0,15 et 1,4 mètre de profondeur.
Sondage S5, implanté vers la presse BILLAUD (9200 mg/kg d'HCT entre 0,6 et 1,5 mètre et 6300 mg/kg d'HCT entre 1,5 et 2 mètres.
Sondage S4, implanté à proximité de la tendeuse HUFFORD (83 mg/kg d'HAP entre 0,55 et 1,6 mètre).

Une pollution aux solvants chlorés a été détectée au niveau de la nappe. La nappe s'écoule entre 1,5 et 3,5 mètres de profondeur, avec un sens global d'écoulement orienté d'Ouest en Est (dans le sens du Bec, qui coule à 85 mètres au Sud du site).

Les piézomètres Pz1 et Pz2 ont été implantés en aval hydraulique du site, le piézomètre Pz3 en amont.

Un impact des composés organochlorés sur les eaux souterraines est mis en évidence. Pz1 (45 µg/L de trichloréthylène et 160 µg/L de 1,2-cis-dichloroéthylène), Pz2 (130 µg/L de trichloréthylène et 39 µg/L de 1,1,1-trichloroéthane), et Pz3 (0,9 µg/L de chlorure de vinyle 72 µg/L de 1,2-cis-dichloroéthylène et 9,1 µg/L de trichloréthylène).

La pollution en HCT et HAP étant sous la dalle du bâtiment et n'atteignant pas la nappe, il est considéré qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer des travaux pour le maintien d'un usage non sensible de type industriel, tel que prévu par le code de l'environnement (R.512-66-1 III).

La source de la pollution de la nappe aux solvants chlorés, est, a priori, à l'extérieur du site et n'est pas liée à l'activité du site.

Il est proposé pour le site un classement en secteur d'information sur les sols (SIS), afin de garder la mémoire de la pollution en cas de changement d'usage dans le futur.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Hydrocarbures et indices liés
HAP (Hydrocarbures aromatiques, polycycliques, pyrolytiques et dérivés)
COHV, solvants chlorés, fréons

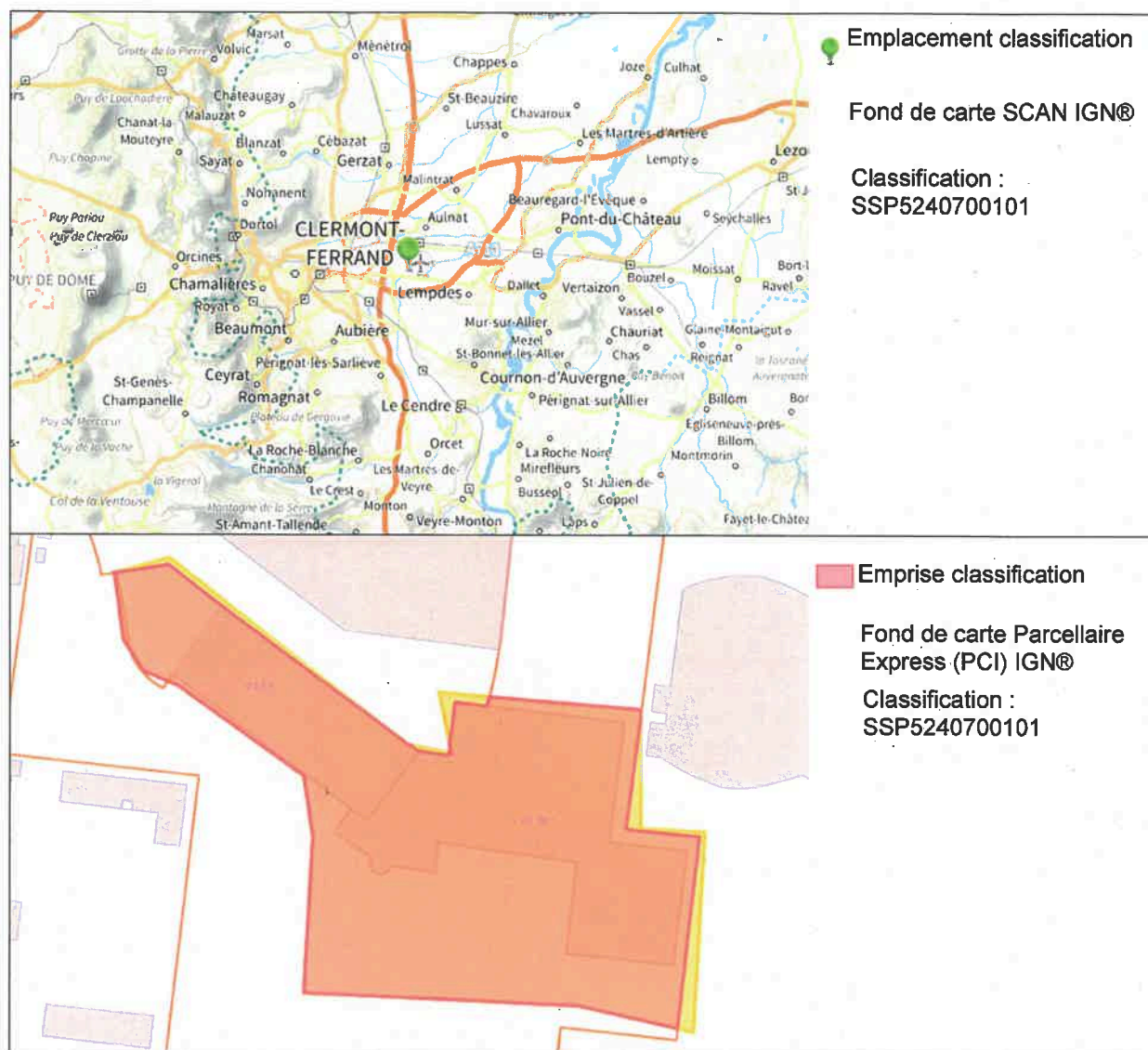
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Clermont-Ferrand	1	BS	0135	63
Clermont-Ferrand	1	BS	0136	63
Clermont-Ferrand	1	BS	0138	63

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 712184.6360293288, Lat. : 6520025.329943425

Superficie estimée : 10177 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS USINE MICHELIN DE CATAROUX à CLERMONT FERRAND

Description de l'établissement

Nom : USINE MICHELIN DE CATAROUX
Adresse : SITE DE CATAROUX
Commune principale : CLERMONT FERRAND (63113)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : D71 - Industrie du caoutchouc
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 12/06/2023

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00090370201

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : Cette zone faisait partie d'une usine de fabrication de pneumatiques divers et de produits semi-finis pour les autres sites, créée en 1921. D'une superficie de 45 hectares, l'usine est en zone urbaine, en bordure de la Tiretaine qui est canalisée. La nappe aquifère sous-jacente et à faible profondeur a été exploitée entre 1930 et 2020 pour l'alimentation des procédés (production de vapeur et refroidissement). Depuis 2013, le site a fait l'objet de plusieurs cessations partielles d'activité qui libèrent du foncier. Depuis 2021, le site se recentre vers la recherche et développement ainsi que la production de pneumatiques spéciaux.

Un diagnostic du sol, des gaz du sol ainsi que des eaux souterraines a été réalisé en 2011 et complété en 2013 sur le secteur ouest du site.

Les analyses ont mis en évidence dans le sol sous la dalle béton de O23 la présence ponctuelle d'hydrocarbures et de métaux (antimoine, cadmium, cuivre, mercure, molybdène, plomb, zinc). Les résultats sont homogènes à l'échelle du site. Il n'y a pas de source de contamination des milieux.

Compte tenu des faibles teneurs en composés volatils, du recouvrement actuel des terrains, de l'absence de captage AEP, les voies de transfert vers les personnes sont très limitées.

Les résultats des calculs de risque sanitaire pour l'exposition de personnes présentes dans le sous-sol de l'immeuble O23 par inhalation de substances volatiles (scénario majorant), montrent que les niveaux de risque sont inférieurs aux valeurs limites.

Le permis de construire délivré en août 2019 prévoit la réalisation d'un complexe immobilier incluant des activités tertiaires. Le projet est prévu sans destruction de la dalle béton confinant la pollution résiduelle. L'étude des risques sanitaires a permis de valider cet usage.

Il n'y a donc pas eu de travaux de dépollution, compte-tenu de ces

éléments.

Toutefois, il est nécessaire de conserver la mémoire des traces de pollution en cas de modification ultérieure de l'usage du site par une inscription au système d'information sur les sols (SIS).

Ainsi, si des travaux de démolition de la dalle étaient prévus, les terres polluées devront être envoyées vers un centre de traitement adapté, notamment en raison de la présence d'antimoine et d'hydrocarbures à des teneurs supérieures aux critères définissant les déchets inertes.

Sur le plan administratif, le site est régulièrement réhabilité avec présence de pollutions résiduelles, un rapport valant procès verbal prévu à l'article R. 512-39-3-III du Code de l'Environnement a été validé le 30 juillet 2021.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 12/06/2023

Enjeux et environnement : Usine de fabrication de pneumatiques divers et de produits semi-finis pour les autres sites, créée en 1921. D'une superficie de 45 hectares, l'usine est en zone urbaine, en bordure de la Tiretaine qui est canalisée. La nappe aquifère sous-jacente et à faible profondeur a été exploitée entre 1930 et 2020 pour l'alimentation des procédés (production de vapeur et refroidissement). Depuis 2013, le site a fait l'objet de plusieurs cessations partielles d'activité qui libèrent du foncier. Depuis 2021, le site se recentre vers la recherche et développement ainsi que la production de pneumatiques spéciaux.

Description³ :

Un diagnostic a été réalisé en 2011 et complété en 2013 à partir de sondages pour effectuer des analyses du sol et des gaz du sol ainsi que des piézomètres pour l'analyse des eaux souterraines.

Aucune analyse des eaux souterraines ne met en évidence la présence anormale d'hydrocarbures, de BTEX, de COHV, ni de HAP, la nappe ne présente pas de pollution à des niveaux sensibles.

Les faibles concentrations observées dans les gaz du sol ne nécessitent pas de réaliser une évaluation des risques sanitaires, mais, compte-tenu de l'usage futur et des pollutions résiduelles du sol, une EQRS a tout de même été produite de manière conservative.

Les analyses ont toutefois mis en évidence dans le sol sous la dalle béton de O23 la présence ponctuelle d'hydrocarbures (majoritairement de l'ordre de 500 à 1 700 mg/kg et au maximum 4 300 mg/kg-MS avec prédominance de fractions lourdes non volatiles : C16-C40) et de métaux (antimoine, cadmium, cuivre, mercure, molybdène, plomb, zinc). Les HAP, CAV, COHV et PCB sont détectés ponctuellement à l'état de traces. Les résultats sont homogènes à l'échelle du site. Il n'y a pas de source de contamination des milieux.

La présence de ces polluants à des teneurs modérées ne justifie pas qu'un plan de gestion des terres soit mis en place dans la mesure où l'usage futur ne prévoit pas de démolition de la dalle béton confinant la pollution.

Compte tenu des faibles teneurs en composés volatils, du recouvrement actuel des terrains, de l'absence de captage AEP, les voies de transfert vers les personnes sont très limitées ; le dossier retient cependant un risque d'inhalation de composés volatils en intérieur et extérieur (hypothèse très sécuritaire).

Les résultats des calculs de risque et ceux de l'analyse des incertitudes montrent, pour l'exposition de personnes présentes dans le sous-sol de l'immeuble O23 par inhalation de substances volatiles (scénario majorant), des niveaux de risque restant inférieurs aux valeurs limites.

Le permis de construire délivré en août 2019 prévoit la réalisation d'un complexe immobilier incluant des activités tertiaires. Le projet est prévu sans destruction de la dalle béton, confinant les traces de pollution, grâce à l'utilisation de pieux traversant ponctuellement la dalle et le sol. L'étude des risques sanitaires a permis de valider cet usage.

Sur le plan administratif, le site est régulièrement réhabilité avec présence de pollutions résiduelles, un rapport valant procès verbal prévu à l'article R. 512-39-3-III du Code de l'Environnement a été validé le 30 juillet 2021.

Cependant, il est nécessaire de conserver la mémoire des traces de pollution en cas de modification ultérieure de l'usage du site par une inscription au système d'information sur les sols (SIS).

Ainsi, si des travaux de démolition de la dalle étaient prévus, les terres polluées devront être envoyées vers un centre de traitement adapté, notamment en raison de la présence d'antimoine et d'hydrocarbures à des teneurs supérieures aux critères définissant les déchets inertes.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

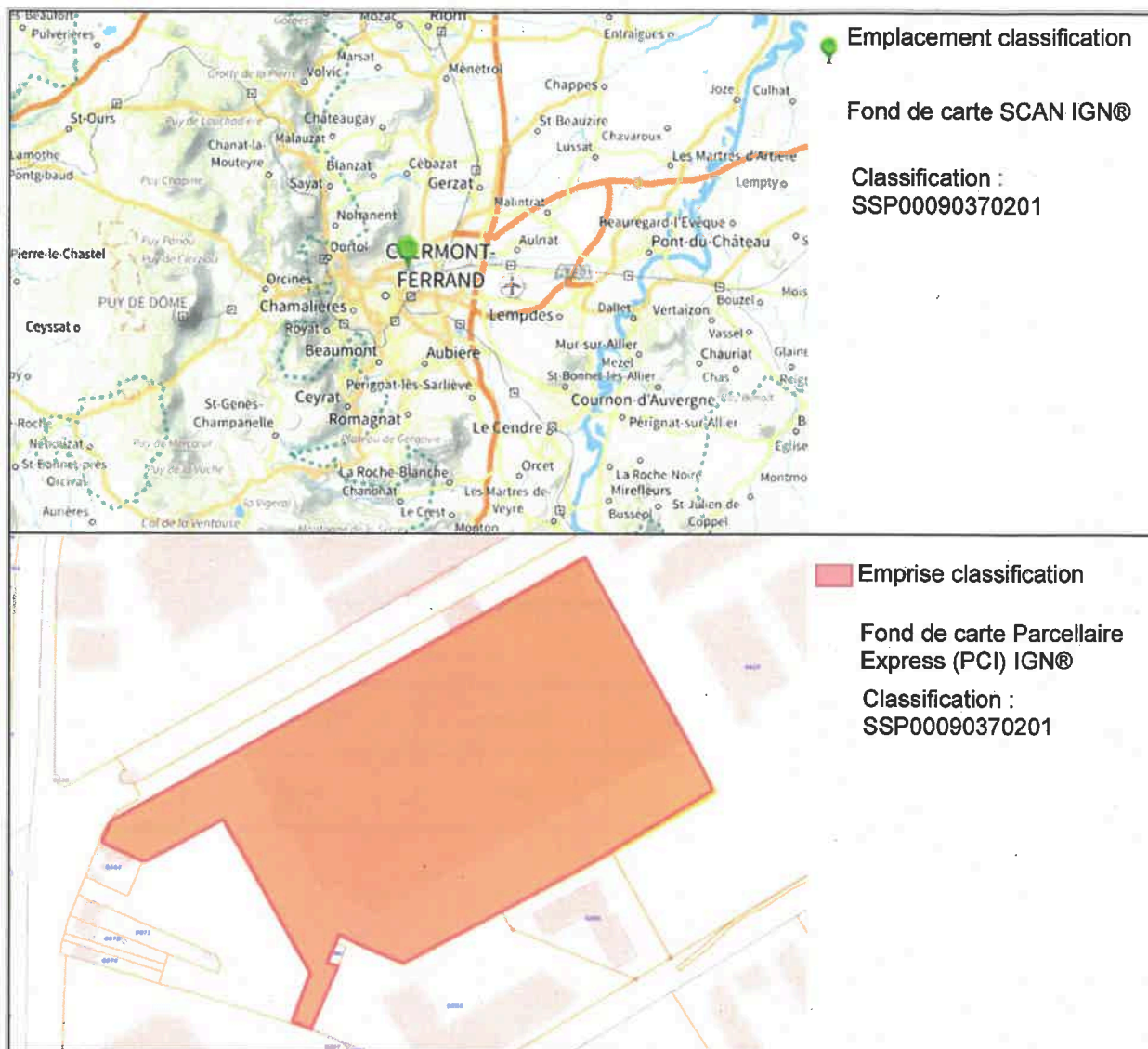
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Clermont-Ferrand	1	LW	0433	63

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 707828.4433780911, Lat. : 6521070.917115776

Superficie estimée : 33232 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SEVP AUTO CLERMONT à COURNON D'AUVERGNE

Description de l'établissement

Nom : SEVP AUTO CLERMONT
Adresse : 34, avenue d'aubière
Commune principale : COURNON D'AUVERGNE (63124)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 46.77Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/05/2023

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP5234760101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : SEVP Auto Clermont exerçait une activité d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage. Le pv de recollement de cessation d'activités date du 3 octobre 2022. Les mesures de cessation d'activité mises en œuvre par la société SEVP répondent d'une part, aux exigences de mise en sécurité et assurent la compatibilité du site avec un usage de type industriel. Une étude de reconnaissance des sols a été réalisée en mars 2020 par le bureau d'études. Dans le cadre de cette étude, des contaminations de surface aux métaux lourds et d'hydrocarbures ont été observées sur quatre des seize sondages réalisés. Une contamination ponctuelle au plomb (12 000 mg/kg MS) est observée en surface sur un point (P4). La conservation du recouvrement du site par les enrobés ou dalles béton permet d'éviter tout transfert entre le sol en place et les usagers du site. Compte tenu de la présence ponctuelle de métaux lourds et hydrocarbures du sol, la connaissance de cette pollution est à conserver. La pollution initiale des sols, justifie notamment en cas de changement d'usage (usage industriel), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Afin de conserver, la mémoire de la pollution initiale, le site de SEVP Auto à Cournon d'auvergne entre dans un projet de classement Secteur d'Information sur les Sols (SIS). La pollution résiduelle aux métaux lourds et hydrocarbures est recouverte d'enrobés ou dalles béton, et le site est compatible avec un usage futur de type industriel.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 24/05/2023

Enjeux et environnement : SEVP Auto Clermont exerçait une activité d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage. Le pv de recollement de cessation d'activités date du 3 octobre 2022. Les mesures de cessation d'activité mises en œuvre par la société SEVP répondent d'une part, aux exigences de mise en sécurité et assurent la compatibilité du site avec un usage de type industriel. Une étude de reconnaissance des sols a été réalisée en mars 2020 par le bureau d'études . Dans le cadre de cette étude, des contaminations de surface aux métaux lourds et d'hydrocarbures ont été observées sur quatre des seize sondages réalisés. Une contamination ponctuelle au plomb (12 000 mg/kg MS) est observée en surface sur un point (P4). La conservation du recouvrement du site par les enrobés ou dalles béton permet d'éviter tout transfert entre le sol en place et les usagers du site. Compte tenu de la présence ponctuelle de métaux lourds et hydrocarbures du sol, la connaissance de cette pollution est à conserver. La pollution initiale des sols, justifie notamment en cas de changement d'usage (usage industriel), la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. Afin de conserver, la mémoire de la pollution initiale, le site de SEVP Auto à Cournon d'Auvergne entre dans un projet de classement Secteur d'Information sur les Sols (SIS). La pollution résiduelle aux métaux lourds et hydrocarbures est recouverte d'enrobés ou dalles béton, et le site est compatible avec un usage futur de type industriel.

Description³ : Dans le cadre de cette étude, des contaminations de surface aux métaux lourds et d'hydrocarbures sont retrouvés en trois points des seize sondages réalisés.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

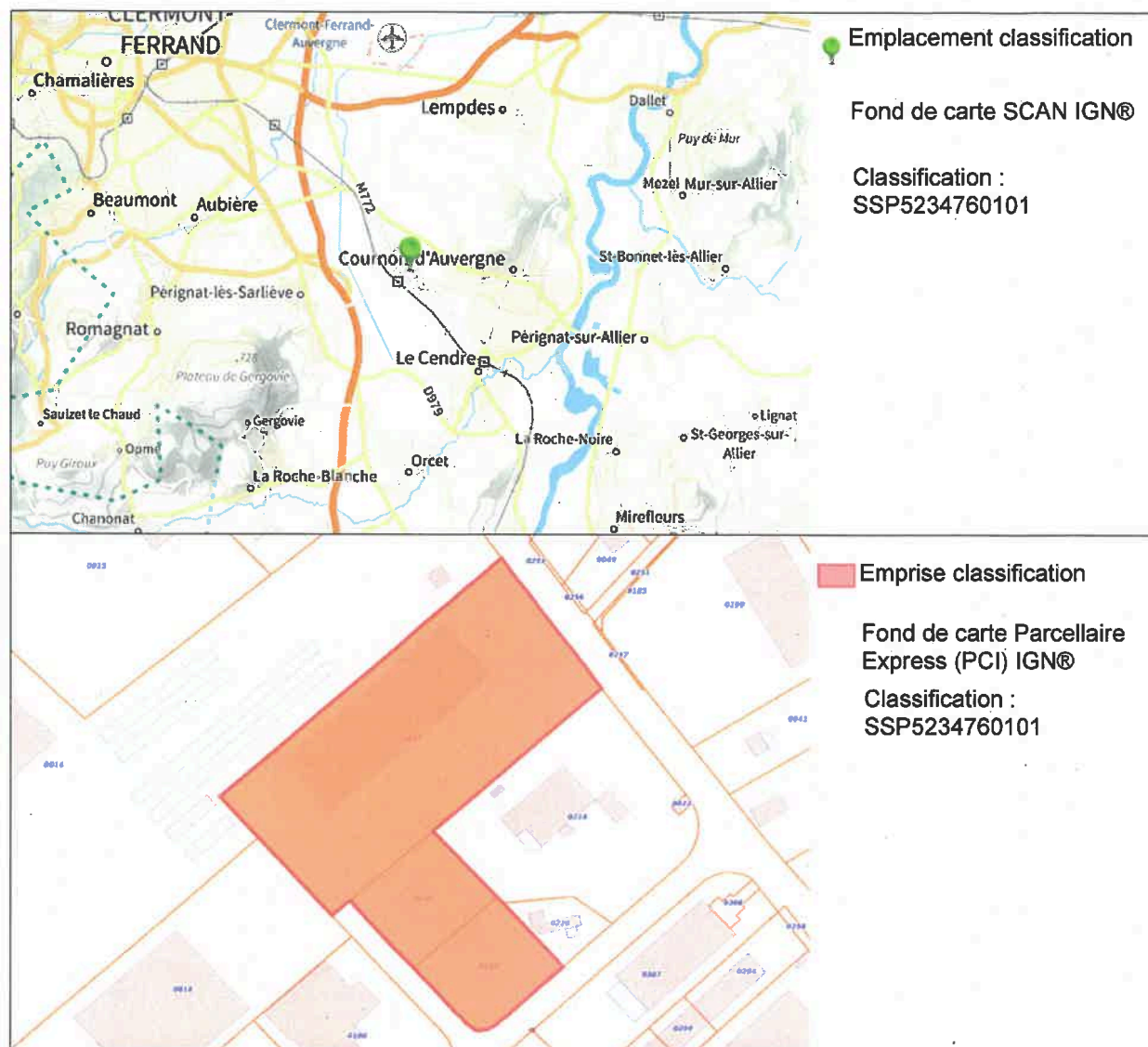
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Cournon-d'Auvergne	1	CM	0017	63
Cournon-d'Auvergne	1	CM	0238	63
Cournon-d'Auvergne	1	CM	0239	63

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 713150.5853089785 ; Lat. : 6515683.421775464

Superficie estimée :

14721 m²

1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.

